

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 août 2025

Nombre de conseillers

En exercice :8

Présents :7

Absents : 1

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 20 août 2025 à 19hs00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Denis Jeantet (pouvoir à Monsieur Gérard Clerc)

Absent-e(s) non excusé-e(s) : Néant

Quorum : 5

Convocation 12 août 2025

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

D2025 – 29 : refus de création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie dans les communes de moins de 2000 habitants

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le courrier de Madame Martine Moiroux, adjoint administratif principal (catégorie C) exerçant des fonctions de secrétaire de mairie depuis mars 1993 demandant son intégration au grade de rédacteur (cadre d'emploi de catégorie B) pour la commune de Motz.

En effet, conformément aux dispositions statutaires régissant la fonction publique, Madame Martine Moiroux a été inscrite sur la liste d'aptitude pour l'accès aux cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux au titre de la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

Aucun poste de secrétaire de mairie nommé au grade de rédacteur (catégorie B) n'existant au sein du personnel de la commune de Motz, le conseil municipal doit se prononcer sur son éventuelle création.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas créer un poste au grade de rédacteur (catégorie B).

Pour extrait conforme

Le Maire
Daniel CLERC



La secrétaire de séance
Marie-Thérèse DEJEY

